

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Yoho Resources Inc. (« **Yoho** » ou la « **société** »)
736 – 6th Avenue S.W., bureau 750
Calgary (Alberta) T2P 3T7

2. Date du changement important

Le 12 décembre 2011.

3. Communiqué

Un communiqué de presse a été diffusé le 12 décembre 2011 par Yoho ou pour son compte par l'intermédiaire de Marketwire.

4. Résumé du changement important

Le 12 décembre 2011, Yoho a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec un syndicat de placement dont le chef de file est FirstEnergy Capital Corp. et les membres sont, notamment, Acumen Capital Finance Associés Limitée, Valeurs Mobilières Haywood inc., Paradigme Capital Inc., Peters & Co. Limited et Marchés mondiaux CIBC Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »), aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu de souscrire par voie de prise ferme en vue de la revente, 4 545 500 actions ordinaires de la société (les « **actions ordinaires** ») au prix d'offre de 3,30 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut totalisant 15 000 150 \$ (le « **placement par voie de prospectus** »). Yoho a également accordé aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») que les preneurs fermes peuvent exercer en totalité ou en partie dans les trente jours qui suivent la date de clôture du placement par voie de prospectus, pour souscrire jusqu'à 681 825 actions ordinaires supplémentaires aux fins de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché, au prix de 3,30 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut total supplémentaire maximal de 2 250 022,50 \$. Si l'option de surallocation est intégralement exercée, le produit brut tiré du placement par voie de prospectus s'élèvera à 17 250 172,50 \$.

Yoho a également annoncé que parallèlement au placement par voie de prospectus, elle entend effectuer un placement privé par l'entremise d'un courtier avec chacun des preneurs fermes susmentionnés, à titre de placeurs pour le compte de Yoho, visant jusqu'à 500 000 actions ordinaires émises à titre d'actions accréditatives conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (les « **actions accréditatives** ») au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditative, pour un produit brut total maximal de 2 000 000 \$ (le « **placement privé par l'entremise d'un courtier** »). Yoho a en outre annoncé son intention d'effectuer un placement privé sans courtier visant un maximum de 500 000 actions accréditatives supplémentaires au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditative, pour un produit brut supplémentaire maximal de 2 000 000 \$ (le « **placement privé sans courtier** » et, collectivement avec le placement privé par l'entremise d'un courtier, les « **placements privés** »).

Le 12 décembre 2011, Yoho a ultérieurement annoncé qu'elle avait convenu d'augmenter le nombre de titres placés dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier jusqu'à 625 000 actions accréditatives au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditative, pour un produit brut supplémentaire maximal de 2 500 000 \$ et qu'elle avait l'intention d'augmenter le nombre de titres

placés dans le cadre du placement privé sans courtier jusqu'à 625 000 actions accréditives au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditive, pour un produit supplémentaire maximal de 2 500 000 \$.

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 — Description circonstanciée du changement important :

Yoho a annoncé qu'elle avait conclu avec les preneurs fermes une entente aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu de souscrire par voie de prise ferme en vue de la revente, 4 545 500 actions ordinaires au prix d'offre de 3,30 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut totalisant 15 000 150 \$. Yoho a également accordé aux preneurs fermes l'option de surallocation que les preneurs fermes peuvent exercer en totalité ou en partie dans les trente jours qui suivent la clôture du placement par voie de prospectus, pour souscrire jusqu'à 681 825 actions ordinaires supplémentaires aux fins de couvrir les attributions excédentaires, s'il en est, et à des fins de stabilisation du marché, au prix de 3,30 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut total supplémentaire maximal de 2 250 022,50 \$. Si l'option de surallocation est intégralement exercée, le produit brut tiré du placement par voie de prospectus s'élèvera à 17 250 172,50 \$.

Yoho a également annoncé que parallèlement au placement par voie de prospectus, elle avait l'intention de procéder à un placement privé par l'entremise d'un courtier avec chacun des preneurs fermes susmentionnés, à titre de placeurs pour le compte de Yoho, visant la vente d'un maximum de 500 000 actions accréditives au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditive, pour un produit brut total maximal de 2 000 000 \$. Yoho a en outre annoncé son intention d'effectuer un placement privé sans courtier visant un maximum de 500 000 actions accréditives supplémentaires au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditive, pour un produit brut supplémentaire maximal de 2 000 000 \$.

Le 12 décembre 2011, Yoho a ultérieurement annoncé qu'elle avait convenu d'augmenter le nombre de titres placés dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier jusqu'à 625 000 actions accréditives au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditive, pour un produit brut supplémentaire maximal de 2 500 000 \$ et qu'elle avait l'intention d'augmenter le nombre de titres placés dans le cadre du placement privé sans courtier jusqu'à 625 000 actions accréditives au prix d'offre de 4,00 \$ l'action accréditive, pour un produit supplémentaire maximal de 2 500 000 \$.

Le placement par voie de prospectus sera réalisé aux termes d'un prospectus simplifié dans certaines provinces du Canada et par voie d'un placement privé aux États-Unis aux termes de dispenses des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée. Le placement par voie de prospectus est subordonné aux conditions usuelles, notamment l'obtention des approbations des autorités de réglementation compétentes, et la clôture du placement par voie de prospectus devrait avoir lieu vers le 4 janvier 2012.

Les placements privés sont subordonnés aux conditions usuelles, notamment l'obtention des approbations des autorités de réglementation compétentes, et la clôture des placements privés devrait avoir lieu vers le 30 décembre 2011.

Le produit tiré du placement par voie de prospectus et des placements privés sera affecté initialement à la réduction de la dette bancaire en cours de Yoho et à l'augmentation de la cadence des programmes d'exploration et de développement de Yoho, le produit brut tiré de la vente des actions accréditives devant être affecté au financement des activités d'exploration continue admissibles à des frais d'exploration au Canada qui feront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs d'actions accréditives au plus tard le 31 décembre 2011.

5.2 — *Information sur les opérations de restructuration :*

Sans objet.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Le nom et le numéro de téléphone d'affaires du membre de la haute direction de la société qui est bien renseigné à propos du changement important et de la présente déclaration sont les suivants :

Wendy Woolsey
Vice-présidente, Finances et chef des finances
Téléphone : 403-537-1771
Télécopieur : 403-537-1775

9. Date de la déclaration

Le 13 décembre 2011.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente déclaration de changement important contient de l'information et des énoncés de nature prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. On reconnaît la nature prospective de cette information ou de ces énoncés à l'emploi de verbes comme « prévoir », « continuer », « projeter », « croire », « planifier » et « entendre », au futur et au conditionnel, et à l'emploi d'expressions analogues. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, la présente déclaration de changement important renferme notamment des énoncés concernant la date de clôture prévue du placement par voie de prospectus et des placements privés, des questions relatives à l'option de surallocation, notamment le produit brut total revenant à la société si l'option de surallocation est intégralement exercée et l'emploi prévu du produit net tiré du placement par voie de prospectus et des placements privés. Même si Yoho estime que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que Yoho ne peut garantir qu'elles se matérialiseront. Comme les énoncés prospectifs visent des événements et des situations futures, de par leur nature intrinsèque ils supposent des risques et des incertitudes inhérents. La clôture du placement par voie de prospectus et des placements privés peut être retardée si Yoho ne peut obtenir les approbations réglementaires et boursières nécessaires dans les délais prévus. Le placement par voie de prospectus et les placements privés seront carrément abandonnés si ces approbations ne sont pas obtenues ou si certaines autres conditions suspensives à la clôture ne sont pas remplies. Il existe donc un risque que le placement par voie de prospectus et les placements privés ne soient pas réalisés, notamment dans les délais prévus. L'intention de Yoho quant à l'emploi du produit net tiré du placement par voie de prospectus et des placements privés peut changer si le conseil d'administration de Yoho établit qu'il est dans l'intérêt véritable de Yoho d'affecter le produit à d'autres fins. Les énoncés prospectifs dans la présente déclaration de changement important ne valent qu'à la date des présentes et Yoho décline quelque obligation de mettre à jour

publiquement ou de réviser des énoncés ou de l'information de nature prospective, y compris, notamment compte tenu de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.